



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil ministériel
Bruxelles 2006

MC(14).JOUR/2
5 décembre 2006
Annexe 7

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

Deuxième jour de la quatorzième Réunion
MC(14) Journal No 2, point 10 de l'ordre du jour

**LETTRE DE LA PRESIDENTE DU FORUM POUR
LA COOPERATION EN MATIERE DE SECURITE
AU MINISTRE BELGE DES AFFAIRES ETRANGERES,
PRESIDENT DE LA QUATORZIEME REUNION
DU CONSEIL MINISTERIEL DE L'OSCE**

Excellence,

En ma qualité de Présidente du Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS), j'ai le plaisir de vous informer des activités que le Forum a menées depuis la treizième Réunion du Conseil ministériel.

En 2006, le FCS a été successivement présidé par la Bosnie-Herzégovine, la Bulgarie et le Canada. Les présidents ont œuvré en étroite coopération pour appliquer un programme de travail annuel équilibré et réaliste assurant la cohérence et l'efficacité des entreprises du Forum. Conformément à ce plan, le Forum a continué d'examiner une vaste gamme de questions politico-militaires, notamment des mesures de maîtrise des armements et de confiance et de sécurité (MDCS). Son action a pris diverses formes, de la participation à des séances spéciales à l'élaboration de guides des meilleures pratiques en passant par la réception de rapports intérimaires sur un large éventail de questions et la participation à des projets relatifs aux armes légères et de petit calibre (ALPC) et aux munitions conventionnelles, à des débats sur des documents de réflexion, et à un dialogue de sécurité qui se poursuit.

Le Séminaire de haut niveau sur les doctrines militaires qui s'est déroulé du 14 au 15 février a pleinement atteint son objectif qui était d'examiner les changements survenus dans les doctrines militaires du fait de l'évolution des menaces, des formes changeantes des conflits, des technologies émergentes et de leur impact sur les forces armées et leurs structures de défense. A mesure que la nature des menaces devient plus diffuse, la réaction militaire fait office de complément aux mesures de sécurité civiles. La participation de spécialistes militaires et civils de haut rang des questions de défense a contribué à un débat ciblé sur une vaste gamme de questions relatives à la sécurité militaire en général et aux activités du FCS en particulier.

Dans le cadre des travaux du FCS sur les engagements existants de l'OSCE et de nouvelles MDCCS, les Etats participants ont pris part à un dialogue concernant deux propositions spécifiques relatives à la notification préalable de transits militaires d'envergure et au déploiement de forces militaires étrangères sur le territoire d'un Etat participant de l'OSCE dans la zone d'application des MDCCS. Les débats ont conduit à un dialogue élargi portant sur la base de ces propositions, dialogue qui devrait se poursuivre.

Le dialogue de sécurité s'est avéré être une plate-forme extrêmement utile pour mettre le Forum en rapport avec d'autres organisations et acteurs pertinents, l'informant ainsi des initiatives et des développements parallèles. Sur la base des débats récents sur la meilleure façon pour l'OSCE de s'adapter afin de faire face aux nouvelles menaces pour la sécurité, les thèmes des exposés dans le cadre du dialogue de sécurité ont été choisis en vue d'apprendre et d'analyser comment ces défis peuvent être relevés en se servant des outils existants du FCS. Le dialogue de sécurité a été particulièrement utile pour fournir des informations sur certains domaines mis en évidence lors du Séminaire sur les doctrines militaires, tels que les forces déployables rapidement. A cette fin, la Présidence du FCS a invité des représentants de l'Union européenne, de l'OTAN et de l'Organisation du Traité de sécurité collective à fournir des informations sur leur concept respectif de forces déployables rapidement. Les exposés faits dans le cadre du dialogue de sécurité ont également abordé un certain nombre de questions allant du terrorisme et du contre-terrorisme à la préparation civile et militaire aux situations d'urgence et aux efforts sous-régionaux dans le domaine de la défense.

La seizième Réunion annuelle d'évaluation de l'application qui a eu lieu les 7 et 8 mars a offert aux Etats participants l'occasion d'échanger des données d'expérience et d'évaluer divers engagements politico-militaires. Le but de la Réunion était de discuter de l'application présente et à venir des MDCCS agréées, comme stipulé au chapitre XI du Document de Vienne 1999. A la Réunion, des propositions ont été faites concernant la poursuite de la mise en œuvre des documents de l'OSCE. On s'est aussi accordé à reconnaître qu'une revitalisation de l'ordre du jour et des modalités de la Réunion pouvait avoir un impact positif sur son efficacité. Dans ce contexte, des discussions ont été menées plus tard dans l'année en vue de faire des propositions pour la Réunion de l'année prochaine.

Le thème de la non-prolifération des armes de destruction massive a continué d'être intensément débattu au titre de la décision du FCS en date du 30 novembre 2005 sur l'examen des recommandations du Comité créé par la résolution 1540 du Conseil de sécurité de l'ONU et sur l'appui à la mise en œuvre de la résolution. Après des exposés de l'Union européenne sur sa stratégie en matière de non-prolifération et de l'Ambassadeur Burian, Président du Comité créé par la résolution 1540 du Conseil de sécurité, le Forum a décidé, en septembre, de tenir le 8 novembre 2006 un atelier du FCS de l'OSCE sur la mise en œuvre de cette résolution. Cet atelier a donné l'occasion à des experts de débattre de la mise en œuvre de la résolution et des moyens par lesquels l'OSCE pouvait contribuer à aider les Etats participants à remplir leurs engagements en matière de notification et de mise en œuvre ainsi qu'à partager les meilleures pratiques.

Le 17 mai, le FCS a tenu une séance spéciale sur les ALPC en vue de se préparer à la Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects qui a eu lieu à New York du 26 juin au 7 juillet 2006. Lors de cette séance, le FCS a formulé des recommandations pour des déclarations officielles de

l'OSCE à la Conférence d'examen de l'ONU. L'OSCE avait déjà apporté des contributions par le passé et attachait de ce fait beaucoup d'importance à continuer de participer au processus de l'ONU à un niveau approprié. Le Président en exercice de l'OSCE et la Présidence du FCS ont fait des déclarations à la Conférence d'examen et ont organisé une activité parallèle pour présenter les activités et les projets de l'OSCE dans les domaines des ALPC et des munitions conventionnelles.

En novembre, le Forum a adopté une décision relative à la tenue, le 21 mars 2007, d'une séance spéciale sur la lutte contre le trafic illicite d'ALPC par voie aérienne. Les Etats participants seront appelés à échanger leurs vues sur la possibilité d'élaborer un mécanisme pour échanger des informations sur leur législation et leur réglementation nationales en matière de contrôles à l'importation et à l'exportation concernant le secteur du transport aérien, de nouer un dialogue avec les acteurs commerciaux privés dans le secteur du transport aérien et les organisations internationales compétentes, ainsi que d'élaborer un guide des meilleures pratiques.

La mise en œuvre des documents de l'OSCE sur les armes légères et de petit calibre (2000) et sur les stocks de munitions conventionnelles (2003) a également continué de faire l'objet d'une grande attention. Des rapports intérimaires sur la poursuite de la mise en œuvre des deux documents ont été transmis au Conseil ministériel. L'achèvement de la première phase du projet au Tadjikistan et les projets en cours en Arménie et en Ukraine (Novobohdanivka) soulignent les progrès accomplis dans la mise en œuvre des deux documents de l'OSCE. Le travail se poursuit en ce qui concerne l'élaboration de projets au Kazakhstan et en Biélorussie. Un mémorandum d'accord a été conclu avec le PNUD en vue de coopérer dans le cadre de projets sur les ALPC et les munitions conventionnelles. Le FCS a été régulièrement informé sur ces projets par les chefs des missions de terrain de l'OSCE, les coordonnateurs du FCS et le Centre de prévention des conflits. Le Secrétaire général a pris la parole lors de la 26ème séance commune du Forum pour la coopération en matière de sécurité et du Conseil permanent le 15 novembre, fournissant des informations actualisées sur les projets relatifs au propergol excédentaire (mélange), soulignant leurs incidences, en particulier en Ukraine, et invitant les Etats participants à continuer de s'y intéresser et de fournir des avis.

En mars, le FCS a mis la dernière main à une nouvelle annexe sur les procédures nationales pour la gestion et la sécurité des stocks de systèmes portatifs de défense aérienne (MANPADS) et l'a jointe au Manuel des meilleures pratiques concernant les armes légères et de petit calibre. L'annexe est disponible dans toutes les langues officielles de l'OSCE ainsi qu'en arabe, à la fois sur papier et sur CD-ROM, et elle est considérée comme une réaffirmation de l'engagement du Forum à compléter et à renforcer la mise en œuvre du Document de l'OSCE sur les ALPC ainsi que des activités connexes d'ouverture menées par l'OSCE.

En outre, deux guides des meilleures pratiques se rapportant au Document sur les stocks de munitions conventionnelles ont été achevés et sont prêts à être approuvés par le FCS. Le guide sur la gestion des stocks recommande des meilleures pratiques pour faciliter et renforcer le stockage et la maîtrise appropriés des munitions conventionnelles. Le guide sur le transport comporte des recommandations générales et des conseils pratiques pour le transport de munitions conventionnelles, une attention particulière étant accordée à la sécurité et à la sûreté.

Le Forum a également préparé sa contribution à la Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité en juin. Cette contribution a pris la forme de lignes directrices à l'intention des orateurs principaux, en particulier ceux de la séance traitant des aspects politico-militaires de la sécurité.

Une séance spéciale du FCS sur le Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité a été tenue le 27 septembre. Elle a porté sur la mise en œuvre du Code et examiné des propositions visant à améliorer l'application de ces engagements, propositions susceptibles de servir de base pour des travaux complémentaires. Des experts des capitales ont pris part aux débats, au cours desquels il a été reconnu que le Code était l'un des documents normatifs transdimensionnels les plus importants de l'OSCE et confirmé qu'il était toujours pertinent.

Le Forum a poursuivi sa coopération avec le Conseil permanent et son organe subsidiaire, le Groupe de travail sur les aspects non-militaires de la sécurité. Les débats au sein du Forum sur la gouvernance du secteur de la sécurité, qui est considérée comme liée au Code de conduite sur les aspects politico-militaires de la sécurité, attestent de cette collaboration suivie sur des questions transdimensionnelles. En outre, les exposés faits au Forum par les chefs des missions de terrain de l'OSCE ont été particulièrement utiles pour relier les activités politico-militaires aux autres dimensions.

Les réalisations du FCS dans une vaste gamme d'activités politico-militaires témoignent de sa contribution au renforcement de la sécurité globale dans l'espace de l'OSCE tout entier.